

Enseignement Supérieur - Attribution de subventions

M. l'Adjoint MAIRE, Rapporteur :

I - Attribution de subventions à l'Université de Franche-Comté

Soutien à l'édition et à la diffusion de deux brochures : «Que faire après le bac ?» et «Guide de l'étudiant»

Depuis plusieurs années, la Ville de Besançon participe à la réalisation d'outils d'information sur l'offre de formations supérieures en Franche-Comté.

- le guide régional : que faire après le bac ?

L'Université co-édite avec l'ONISEP une brochure imprimée en 18 000 exemplaires, destinée aux lycéens de l'académie et à leurs parents, qui développe toute l'information en matière de formation, de calendrier, de contacts, de conseils, mais aussi toute la vie étudiante sur le campus. Il comprend une double page de présentation de la Ville.

- le guide de l'étudiant :

Il s'adresse aux étudiants de l'Université de Franche-Comté. Imprimé à 20 000 exemplaires, il présente les informations sur la vie étudiante. Une nouveauté cette année : ce guide intègre un agenda des dates importantes des événements régionaux dont ceux de la capitale régionale.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'Université de Franche-Comté à titre de soutien à l'édition de ces deux brochures.

II - Subvention à l'association du Bureau des Elèves de l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques. Soutien à l'édition et à la diffusion du guide «La Besace».

Les élèves de l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques (ENSMM) de Besançon éditent chaque année un guide intitulé «La Besace». La nouvelle équipe de la Besace s'est engagée à mettre à jour et à innover l'édition prévue pour la prochaine rentrée. Edité à près de 10 000 exemplaires, la Besace est un guide destiné aux étudiants bisontins. Il propose de nombreuses adresses et nombreux commentaires estudiantins concernant la vie pratique, culturelle et sportive bisontine. Il comprend une double page de présentation de la Ville.

Il est donc proposé de verser une subvention de 1 000 € à cette association pour la réalisation de ce guide.

III - Soutien à la «Fête de la Science»

Depuis plusieurs années, le Ministère de la Recherche organise au niveau national la manifestation «Fête de la Science» qui se déroulera du 10 au 16 octobre 2005. L'UFC est chargée d'en assurer l'organisation sur l'agglomération bisontine.

Le principe de cette manifestation est d'accueillir le grand public avec la participation de chercheurs et d'associations en des lieux où la science est mise «en scène» par l'intermédiaire d'activités pouvant présenter des caractères très divers, mais développant toujours un propos scientifique. Différentes activités sont proposées : Café des Sciences, conférences-débats, théâtre scientifique, observations astronomiques... Le point d'orgue de la manifestation est le traditionnel «Village des Sciences» qui aura lieu dans la cour et les locaux universitaires rue Mégevand les 14, 15 et 16 octobre 2005.

Ces rendez-vous ludiques connaissent un réel succès (près de 5 000 visiteurs en 2004). Comme chaque année, le public bisontin sera invité à expérimenter les phénomènes scientifiques, à rencontrer des chercheurs, à apprendre à découvrir le monde de la recherche et des technologies.

L'État finance les frais des participants et de communication. La Ville apporte son soutien à la coordination des événements bisontins, en particulier «le village des sciences», par des prestations logistiques et par l'attribution d'une subvention à l'Université de Franche-Comté.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'Université de Franche-Comté à ce titre.

Le Conseil Municipal est invité à décider du versement des subventions suivantes :

- **Université de Franche-Comté** : 4 000 € dans le cadre du soutien à l'édition et à la diffusion des deux guides et 3 000 € dans le cadre du soutien à la «Fête de la Science». La somme totale, soit 7 000 €, sera imputée sur les crédits de la Direction des Relations Internationales et de l'Enseignement Supérieur inscrits au BP 2005 au chapitre 65.23/65731 CS 400.

- **Association du Bureau des Elèves de l'ENSMM** : 1 000 € dans le cadre du soutien à l'édition et à la diffusion du guide «La Besace» qui seront prélevés sur les crédits de la Direction des Relations Internationales et de l'Enseignement Supérieur inscrits au BP 2005 au chapitre 65.23/6574 CS 400.

Le Conseil Municipal est invité à statuer

Mme Nicole WEINMAN : C'est un cavalier Monsieur le Maire, je serai très rapide aussi mais on est à une page qui traite de l'enseignement supérieur alors j'aurais volontiers milité pour les universités de l'artisanat. Nos élèves de l'école primaire par exemple ont droit à des ordinateurs mis à disposition presque gratuitement. Mais on oublie les étudiants en BTS qui souvent sont en formation alternée, avec quelquefois peu de moyens. Il y en a deux, trois qui m'ont dit qu'ils aimeraient bien aussi rentrer dans un critère d'attribution quelconque surtout en résidant à Besançon. Je voulais juste savoir si c'était possible.

M. LE MAIRE : Pour la subvention, Sébastien va vous répondre. Pour les ordinateurs vous savez comment se répartissent les compétences, la Ville le primaire, le Département les collèges, les lycées la Région et après l'État.

Mme Nicole WEINMAN : Et ceux-là personne !

M. Sébastien MAIRE : Je suis très content que vous posiez cette question parce qu'effectivement on a en tant que collectivité la préoccupation de tous les étudiants et pas uniquement les étudiants universitaires même s'ils représentent quand même la plus grosse partie des étudiants, le plus gros contingent. Il y a effectivement les étudiants de BTS mais il y a aussi ceux de Prépa, il y a les étudiants des écoles d'ingénieurs ENSMM par exemple, il y a ceux de l'IRTS qui sont aussi des étudiants de l'enseignement supérieur. On pourrait aussi dire qu'il y a ceux de l'École des Beaux-Arts, du Conservatoire de Musique et il y a d'autres établissements d'enseignement supérieur. Sachez que les lignes de crédits de la Ville de Besançon ouvertes pour soutenir, par exemple, la vie étudiante sont bien ouvertes à tous les étudiants quels qu'ils soient et j'ai déjà eu l'occasion de rencontrer des associations d'étudiants extra universitaires, c'est tout à fait possible. Si vous en connaissez, qu'ils viennent me voir, je suis largement disponible et je pense d'ailleurs que ça a déjà été fait.

Pour répondre à la question sur des équipements un peu plus lourds comme les ordinateurs, je pense que cette compétence relève de l'Académie et du Rectorat puisqu'habituellement les étudiants post BAC comme les BTS sont hébergés par les lycées et en général ils relèvent de la compétence académique.

M. LE MAIRE : Sébastien vous l'a dit, je crois que nous sommes déjà intervenus sur des projets. L'apprentissage est très important. Vous savez qu'au CFAI, le Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie, on peut désormais préparer un CAP, un BTS, un BAC pro et même maintenant on peut aller jusqu'à ingénieur parce qu'il y a une passerelle. Je crois que c'est le seul établissement en France où il existe une passerelle entre l'apprentissage et une école d'ingénieurs, à savoir l'ENSMM et c'est remarquable parce que celles et ceux qui n'ont pas eu la chance pour un certain nombre de raisons de rentrer dans les filières universitaires ou dans les filières grandes écoles, peuvent se récupérer par l'apprentissage. Plus généralement je peux vous dire que ce sont des personnes toujours très volontaires, très performantes et très pugnaces.

M. Sébastien MAIRE : J'ai juste oublié de dire que vous avez une petite plaquette sur vos tables traitant du programme de la semaine d'accueil des étudiants qui se déroule actuellement, évidemment de tous les étudiants. Et ce soir, si on ne termine pas trop tard, vous pourrez peut-être aller les rencontrer dans les cafés du centre-ville puisque c'est la clôture de cette semaine d'accueil.

M. LE MAIRE : Je propose Sébastien que tu nous emmènes, pas Jacques car il va ailleurs lui !

Je profite pour dire que vous avez sur vos tables le programme des Instempsfestifs, un remarquable petit document sur «petit bisontin deviendra grand» et le programme des journées portes ouvertes».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. le Maire et M. l'Adjoint MAIRE n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 4 octobre 2005.